Compte-rendu de réunion

Date : jeudi 22 janvier 2015 **Lieu** : salle Marcel Denis, 14h30 - 16h

Présents :

M. DESNOS	Président de l'association ASRIEUPE
M.JARROIR	ASRIEUPE
M.BURZAWA	ASRIEUPE
M. MIGEOT DE BARAN	CG 78/ DRT /STU
M. LE BELLEGUY	CG 78
M. CLAUDEL	DGST Versailles
Mme GAMBELIN	DDAU Versailles
Mme BRUNET	DDAU Versailles

Cette réunion a été organisée à la demande de l'ASRIEUPE (Association des Riverains du quartier Etats-Unis Pershing) afin de poursuivre la concertation sur l'aménagement réalisé au printemps 2014 Avenue des Etats-Unis.

En liminaire, M. Desnos rappelle que lors de l'assemblée générale de l'association en décembre 2014, les riverains de la RD 185 (av des Etats Unis), ont fait part à Monsieur le Maire de leur vif mécontentement face aux conséquences de l'aménagement de la piste cyclable montante, créée durant l'été 2014. Les riverains du côté pair sont les plus pénalisés, en particulier au niveau du manque de visibilité en sortie de leur propriété.

De plus, Mr Desnos signale que malgré l'accord convenu entre la Ville et le garage Citroën et la création de l'aire de livraison qui a momentanément amélioré la situation, le dépotage continue à se faire sur la chaussée, ce qui génère des prises de risque importantes et accrues depuis le rétrécissement de la chaussée, pour dépasser ce camion.

M. Desnos rappelle que le principe de création d'un aménagement cyclable sur cette avenue qui en était dépourvue jusque-là est approuvé par les riverains. Hormis la copropriété du n°102, pour qui la visibilité en sortie de garage est dégagée par du stationnement deux-roues, l'ensemble des riverains des résidences situées côté pairs affirment néanmoins que la nouvelle configuration a considérablement détérioré les conditions de sécurité de leurs sorties de véhicules. Beaucoup d'entre eux appréhendent cette manœuvre et craignent une

collision avec les véhicules circulant dans le sens montant faute de visibilité suffisante sur ce flux. Un dossier photo illustrant la problématique est transmis aux services par les membres de l'association.

Selon l'ASRIEUPE, le stationnement implanté sur la chaussée crée un rideau continu opaque, qui compromet la visibilité. De plus, la largeur de la chaussée circulée ayant été réduite (passant effectivement de 8,20m à 6m), les automobilistes ne peuvent plus s'écarter vers le centre de la voie à l'approche d'un nez de véhicule pointant d'une entrée charretière.

Il est également constaté que depuis le nouvel aménagement, les riverains osent moins s'avancer sur la chaussée, donc se trouvent plus en retrait pour chercher l'information.

M. CLAUDEL indique que l'organisation de place de stationnement de part et d'autre d'entrée charretière est chose commune dans les rues de Versailles. Ce que reconnaît l'ASRIEUPE qui explique que malgré tout, le sentiment d'insécurité est amplifié dans leur cas. Selon les services, le profil en travers bombé de la chaussée combiné à la pente de l'avenue peut contribuer à expliquer ce phénomène : les riverains assis dans leur véhicule se trouvent en contrebas par rapport au flux montant.

Les différents échanges amènent à esquisser 3 pistes d'amélioration :

- neutralisation des places de stationnement situées à gauche des sorties riveraines les plus gênantes. L'ASRIEUPE remarque que ces suppressions de places nouvellement créées constitueraient un retour en arrière peu apprécié des riverains.

- conversion de la piste cyclable en bande cyclable, et réimplantation du stationnement sur l'actuelle piste cyclable. Cette solution se faisant au détriment du confort des cyclistes, car il est constaté que si les cyclistes sportifs continuent d'utiliser la chaussée, la piste éloignée de la circulation est privilégiée par un public de cyclistes moins aguerris. La solution bande cyclable sur chaussée, aurait aussi pour conséquence, un élargissement de la voirie de 1m50, qui pourrait inciter à la prise de vitesse. M. Claudel rappelle que les critères confort et sécurité priment dans le choix des aménagements cyclables à Versailles de manière à avoir une infrastructure qui met en confiance et soit réellement incitative à l'usage du vélo.

- Abandon total d'un aménagement cyclable.

Ces 3 pistes sont discutées.

La réduction de la vitesse sur l'avenue (sous réserve des moyens techniques de modération des vitesses réalisables), et en particulier dans le sens montant, est aussi un objectif important quelque soit la solution envisagée.

Finalement les différentes parties s'accordent sur ces perspectives d'amélioration :

- Dans un premier temps :

- marquer un axe pointillé pour délimiter la voie des places de stationnement → réduction visuelle de la chaussée qui pourrait avoir un impact sur la modération des vitesses

- cet axe sera marqué y compris au niveau des entrées charretières de manière à inciter les riverains à s'avancer au maximum sur la chaussée et améliorer leur angle de vision.

- neutralisation des places de stationnement situées à gauche des sorties riveraines les plus gênantes après vérification des cônes de visibilité théoriques. Avec implantation de potelets pour éviter le stationnement sauvage sur les entrées charretières.

- démarche auprès de Citroën pour les rappeler aux bonnes pratiques.

- réalisation de comptages trafic/vitesse sur l'avenue dans les deux sens

- Dans un second temps :

- nouvelle rencontre avec l'ASRIEUPE pour faire le point sur ces mesures et ajuster les solutions. La date retenue est le 3 juin 2015 à 14h00 , aux Services Techniques 56 av de St Cloud , salle de réunion du 2nd étage.

Mr Jarroir demande l'implantation de potelets pour délimiter le bateau de la résidence sise au 136-138 .